



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 88521

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le stage chez le médecin généraliste. La réforme de l'assurance-maladie a institué le médecin traitant, rouage essentiel du parcours de soins et par conséquent, la bonne formation du médecin généraliste doit être une priorité. Le stage obligatoire chez le médecin généraliste au cours du deuxième cycle est prévu depuis la loi de 1997. Or, le décret n'est toujours pas sorti. Il semble indispensable que ce stage soit obligatoire avec rémunération du maître de stage. Il serait même idéal de prévoir deux stages de trois mois, permettant ainsi au futur médecin généraliste de bénéficier d'une expérience en ville et en zone rurale par exemple. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de prendre les mesures nécessaires pour la sortie du décret rendant obligatoire le stage chez le médecin généraliste.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a élaboré un plan d'ensemble permettant, d'une part, de soutenir l'offre de soins sur tout le territoire et, d'autre part, d'assurer le renouvellement de la profession dans toutes les spécialités. Ce plan tient compte de la plupart des attentes exprimées par les étudiants en médecine. Ainsi, afin de permettre aux étudiants de mieux connaître la médecine générale, érigée en spécialité depuis la réforme du cycle des études médicales intervenue le 16 janvier 2004, un stage en médecine ambulatoire auprès de médecins généralistes sera proposé aux étudiants de 2^e cycle, à compter de l'année universitaire 2006/2007. Un projet d'arrêté relatif à la durée et aux modalités d'organisation de ce stage est en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88521

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2712

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7126